

**Dispositif « Séniors en Vacances » - Partenariat avec l'ANCV  
Modalités d'organisation du transport**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 36  
Nombre de votants : 39*

**LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. François Lefebvre, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009, la Municipalité a décidé de reconduire le dispositif « seniors en vacances » en partenariat avec l'ANCV pour l'année 2010. Ces voyages sont ouverts à tous les dieppois de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap de plus de 55 ans. L'ANCV prend en charge 50 % des frais de séjour pour les personnes non imposables. Les frais de transport restent à la charge de la collectivité.

Deux voyages sont programmés :

- du 19 au 26 juin 2010 Le Lavandou, Village de vacances « La Grande Bastide »,
- du 6 au 10 septembre 2010 Agon Coutainville « Le home du Cotentin ».

### **Budget**

*Estimatif sur la base de 48 participants à chacun des deux séjours dont 10 participants ne bénéficiant pas d'une prise en charge ANCV.*

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Le Lavandou</b> du 19 au 26/6/10 7 nuits – 48 participants		
- participation frais de séjours	38 participants x 180 € = 6 840 € 10 participants x 360 € = 3 600 € Taxe de séjour (0,84 €) = 282 €	38 participants x 180 € = 6 840 € 10 participants x 360 € = 3 600 € Taxe de séjour (0,84 €) = 282 €
- frais de transport	Bus (Dieppe/gare de Lyon) 1 520 € Train (Paris/Toulon) <u>8 349 €</u>	
	soit un total de 20 591 €	10 722 €
<b>Agon Coutainville</b> du 6 au 10/9/10 4 nuits – 48 participants		
- participation frais de séjours	38 participants x 150 € = 5 700 € 10 participants x 300 € = 3 000 € Taxe de séjour (0,84 €) = 161 €	38 participants x 150 € = 5 700 € 10 participants x 300 € = 3 000 € Taxe de séjour (0,84 €) = 161 €
- frais de transport	Bus <u>2 085 €</u>	
	soit un total de 10 946 €	8 861 €
<b>Total</b>	<b>31 537 €</b>	<b>19 583 €</b>

Le delta restant à la charge de la collectivité s'élève à 11 954 €  
Il inclut les frais de transport répartis ainsi :

- Le Lavandou 9 869 € pour 48 participants soit un coût 205,60 € par personne,
- Agon Coutainville 2 085 € pour 48 participants soit un coût de 43,44 € par personne.

Compte tenu de l'importance de la dépense, il est proposé de faire participer les seniors au coût du transport en maintenant néanmoins la gratuité pour les bénéficiaires du Fonds National de Solidarité (FNS), comme suit :

- Le Lavandou 25 € par personne soit une recette supplémentaire de 1 200 € au maximum,

- Angon Coutainville 10 € par personne soit une recette supplémentaire de 480 € au maximum.

Considérant l'avis formulé par la Commission n° 2 réunie le 23 mars 2010,

Le Conseil Municipal est invité à valider les propositions ci-dessus relatives à la participation des seniors aux frais de transport des 2 voyages organisés dans le cadre du dispositif « Seniors en Vacances ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--